

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE**

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-04 – RÈGLEMENT
CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Avis de motion est donné par Mme Edes Berger, conseillère, voulant que le règlement numéro 2013-04 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'adoption de ce règlement vise les limites de vitesse dans la municipalité.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 8^E JOUR DU MOIS DE MAI 2013.

Claire Sénéchal,
Directrice générale/Secrétaire trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE SOUSSIGNÉE, CLAIRE SÉNÉCHAL, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE AVOIR PUBLIÉ L'AVIS PUBLIC CI-HAUT, EN AFFICHANT UNE COPIE À CHACUN DES DEUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE 8 MAI 2013, ENTRE 8H ET 12H HEURES.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 8 MAI 2013.

CLAIRE SÉNÉCHAL
DIRECTRICE GÉNÉRALE & SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE